

DEMANDE DE DEROGATION

POUR ☑ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT

☑ LA DESTRUCTION

☑ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : CORSETTI Denis

ou Dénomination (pour les personnes morales) : AMP - Aéroport Marseille Provence

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : GARNIER Fabien

Adresse: BP n° 7 Commune: MARIGNANE Code postal: 13727

Nature des activités : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Qualification: DIRECTEUR DES OPERATIONS AERONAUTIQUES

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION					
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)			
B1 Héron cendré	5/an	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé			
Ardea cinerea	5/an	uniquement			
B2 Cygne tuberculé	20/5-5	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Côté Ville			
Cygnus olor	30/an				
B3 Faucon crécerelle		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement			
Falco tinnnunculus	20/an				
B4 Héron garde-bœuf		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement			
Bulbucus ibis	40/an				
B5 Buse variable	4/an	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement			
Buteo buteo	4/4/1				
B6 Goéland leucophée	0	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé			
Larus Michahelles	Sans quota	et Zone Coté Ville			
B7 Goéland argenté	00/	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé			
Larus argentatus	20/an	et Zone Coté Ville			
B8 Grand Cormoran	450/	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé			
Phalacrocorax carbo	150/an	et Zone Coté Ville			
B9 Mouette Rieuse	4-04	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville			
Croicocephalus ribidundus	150/an				
B10 Pie	0 1 -	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville			
Pica pica	Sans quota				
B11 Etourneau		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé			
Stumus vulgaris	Sans quota	et Zone Coté Ville			

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION (suite)						
Nom scientifique	Quantité	Description (1)				
Nom commun B12 Pigeons						
Biset		Duálibus ma ant aux Zama da Cómatá à Asaba Dárdam antá				
	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville				
Columba livia						
Ramier	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville				
Columba palumbus	,					
Colombin	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé				
Columba oenas	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	et Zone Coté Ville				
B13 Corneille noire	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville				
Corvus corone	Sans quota					
B14 Milan Noir	4/	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement				
Milvus migrana	4/an					
B15 Epervier d'Europe	4/	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement				
Accipiter nisus	4/an					
B16 Corbeau freux		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement				
Corvus frugilegus	Sans quota					
B17 Vanneau huppé		Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé uniquement				
Vanellus vanellus	Sans quota					
B18 Tourterelle turque	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé				
Streptopelia decaocto	Sans quota	et Zone Coté Ville				
B19 Chouca des tours	Sans quota	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès				
Streptopelia decaocto	Caris quota	Réglementé uniquement				
MAMMIFERES						
B20 Lapin de garenne	0	Prélèvement sur Zone de Sûreté à Accès Réglementé et Zone Coté Ville et Zone Coté Ville				
Oryctolagus cuniculus	Sans quota					
C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *						
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures □				
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts □				
Conservation des habitats		Prévention de dommage aux eaux □				
Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété □				
Etude écoéthologique		Protection de la santé publique □				
Etude génétique ou biométrique		Protection de la sécurité publique ☑				
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur ☑				
Prévention de dommages à l'élevag	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
Prévention de dommages à l'élévage Prévention de dommages aux Autres						
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée						
locale, régionale ou nationale : Prévention de la lutte animalière sur Aéroport Marseille Provence						
Suite sur papier libre						

D. QUELLES SONT LES N	/IODALI	TES ET LES TECHNIQUE	S DE L'	OPERATION
(renseigner l'une des ru D1. CAPTURE OU E	briques	suivante en fonction de l'o	pération	considérée)
Capture définitive			nation de	s animaux capturés : Euthanasie
Capture temporaire	<u>-</u>	avec relâcher sur place		avec relâcher différé ☑ pour chiens et chats errants (récupération par société spécialisée puis SPA)
S'il y a lieu, préciser les co	nditions	de conservation des anim	aux avan	t le relâcher :
S'il y a lieu, préciser la date	یام ازمیر	et les conditions de relâch	or:	
on y a neu, preciser la date	s, le lleu	et les conditions de relaci		
Capture manuelle		Capture au filet 🚨		
Capture avec épuisette		Pièges ☐ Préc	iser:	
Autres moyens de capture		Préciser :		
Utilisation de sources lumir	euses 🗆	Préciser :		
Utilisation d'émissions sono		Préciser :		
Modalités de marquage des	s anima	ux (description et justificati	on) :	
Suite sur papier libre D2. DESTRUCTION*				
Destruction des nids	$\overline{\square}$	Préciser : GOEL	ANDS ur	niquement
Destruction des œufs	☑			niquement
Destruction des animaux	_ ☑ Par	animaux prédateurs ☑		
		Par pièges létaux 🚨 Pré		
		Par capture et euthanasi	e ☑ Pré	ciser : Pièges homologués r : Fusils – Carabine à air comprimé / 22LR
Autres moyens de destructi	on			1. Fusiis – Carabine a air Comprine / ZZER
Suite sur papier libre				
D3 PERTURBATION INTE				
Utilisation d'animaux sauva				
Utilisation d'animaux dome: Utilisation de sources lumin	•			dressé sur les espèces au sol feu de recherche 100 W
Utilisation d'émissions sono		☑ Préciser : effar		
Utilisation de moyens pyrot	echniqu			antes, crépitantes,
Utilisation d'armes de tir				
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle D Préciser : Véhicules adaptés Suite sur papier libre				
Odite 3di papiei libre				
E. QUELLE EST LA QUA	LIFICA	TION DES PERSONNES	CHARGE	EES DE L'OPERATION *
Formation initiale en biolo				
Formation continue en bio			gonte a	vráás avant sujvi la Formation Initialo do
Autre formation				
par l'AMP	•	,		
F QUELLE EST LA PER	IODE O	III A DATE DE L'OPERA	TION	
F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION Préciser la période :				
ou la date : jusqu'au 31/12/2022				
C OUT CONTINUE LIGHT ATION				
G. QUELS SONT LES LI				
Régions administrat Départements : Bou				

Cantons : MARIGNANE et VITROLLES- Concession aéroportuaire

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE						
MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE						
Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires						
Renforcement des populations de l'espèce <a> Mesures contractuelles de gestion de l'espace						
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur						
la population de l'espèce concernée :						
Suite sur papier libre						
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION						
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan annuel SPPA Aéroport Marseille Provence						
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel						
* cocher les cases correspondantes						
	Foit à Marianana					
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978	relative à					
l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'ap						
données nominatives portées dans ce formulaire. Elle	ulaira Ella					
garantit un droit d'accès et de rectification						
données auprès	des					
services préfectoraux.	ues					
services prefectoraux.	Denis CORSETTI					
	Domis GONGETTI					